

L'éducation en plein air en milieu scolaire

Numéro de la fiche : OPR-1204

Sommaire

DIRECTION DE RECHERCHE

Jean-Philippe Ayotte-Beaudet, Professeur -
Département d'enseignement au
préscolaire et primaire

RENSEIGNEMENTS

[jean-philippe.ayotte-
beaudet@usherbrooke.ca](mailto:jean-philippe.ayotte-beaudet@usherbrooke.ca)

UNITÉ(S) ADMINISTRATIVE(S)

Faculté d'éducation

CYCLE(S)

1er cycle
2e cycle
3e cycle
Stage postdoctoral

LIEU(X)

Campus de Longueuil
Campus de Sherbrooke

Description du projet

La Chaire de recherche sur l'éducation en plein air a défini l'éducation en plein air en milieu scolaire en ces mots : « C'est l'ensemble des expériences éducatives vécues dehors, c'est-à-dire dans l'environnement, la communauté et le territoire, pour favoriser les apprentissages et le développement global des personnes apprenantes, en cohérence avec les programmes d'études. » Elle mobilise une diversité d'approches, de stratégies et de pratiques adaptées aux intentions, aux lieux et aux personnes apprenantes. Elle facilite l'engagement physique, cognitif, affectif et social à travers des expériences signifiantes pour les personnes apprenantes. Elle est interreliée aux expériences vécues à l'intérieur. » Sa programmation de recherche s'articule autour des huit principes qu'elle a développés : – Principe 1 – APPRENTISSAGE – L'éducation en plein air en milieu scolaire est en cohérence avec les attentes ciblées par les programmes d'études au regard des apprentissages et du développement global. – Principe 2 – EXPÉRIENCE – L'éducation en plein air en milieu scolaire permet de vivre des expériences éducatives signifiantes ancrées dans l'environnement, la communauté et le territoire. – Principe 3 – INCLUSION – L'éducation en plein air en milieu scolaire est accessible à toute personne apprenante. – Principe 4 – ACCESSIBILITÉ – L'éducation en plein air est à la portée de toute personne intervenant en milieu scolaire. – Principe 5 – LIEU – Chaque lieu extérieur accessible, peu importe ses caractéristiques, recèle un potentiel pour favoriser les apprentissages et le développement global. – Principe 6 – INTERRELATION – Les expériences éducatives en plein air en milieu scolaire et celles vécues à l'intérieur sont interreliées et s'enrichissent mutuellement. – Principe 7 – RESPECT – Les expériences éducatives en plein air en milieu scolaire se déroulent dans un souci de préservation et de respect de l'environnement, de la communauté et du territoire. – Principe 8 – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE – L'éducation en plein air en milieu scolaire contribue à la santé et au bien-être de chaque personne apprenante et intervenante. Toute personne intéressée à mener un stage de recherche au 1er cycle, une maîtrise, un doctorat ou un stage postdoctoral autour de ces thématiques peuvent contacter le professeur Jean-Philippe Ayotte-Beaudet, titulaire de la CRÉPA et chercheur principal de l'Équipe interuniversitaire de recherche sur l'éducation en plein air, financée par le FRQSC. Des opportunités de financement peuvent être offertes. Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir ses relevés de notes, un cv à jour ainsi qu'un résumé d'une ou deux pages de ses intérêts de recherche.

Financement offert

À discuter

Bourse d'intégration de la CRÉPA et de

La dernière mise à jour a été faite le 21 March 2025. L'Université se réserve le droit de modifier ses projets sans préavis.